

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-130 rév. 11**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**ABR Réseaux
20 VILLAGE DE LA GARE
50690 COUVILLE**

SIREN : 438536211satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*et aux règles d'application du Cofrac
*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :***3-130 rév. 11**et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/07/2022**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/06/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation

*On behalf of the General Director*La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,*Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,***Hélène GIBIERGE***Validé par Hélène GIBIERGE le 24/06/2022*

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-130 Rév. 10.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-130 Rév. 10.*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-130 rév. 11

Organisme d'inspection accrédité :

ABR Réseaux

**20 VILLAGE DE LA GARE
50690 COUVILLE**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /

12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.1.1a	Contrôle du compactage des tranchées	<p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <p>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre</p> <p>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression</p> <p>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</p> <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p>

12.1.1b	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle	<p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <p>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre</p> <p>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression</p> <p>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</p> <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p>
12.1.1c	Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages	<p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <p>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre</p> <p>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression</p> <p>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</p> <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p>

12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /

12.1.2 - Contrôles des réseaux d'assainissement en service

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.1.2a	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour l'inspection des réseaux existants) et adaptées aux exigences clients
12.1.2b	Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour l'inspection des réseaux existants) et adaptées aux exigences clients

12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /

12.1.3 - Contrôles des réseaux d'assainissement neufs autres que les contrôles de réception

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.1.3a	Contrôle du compactage des tranchées	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients
12.1.3b	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients
12.1.3c	Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages	Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de COUVILLE	20 village de la Gare 50690 COUVILLE	02.33.10.14.30

Date de prise d'effet : **01/07/2022**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager**Validé par Romain TEILLET***Romain TEILLET**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-130 Rév. 10.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr